

REMBOURSEMENT ET POLITIQUES D'ANNULATION



Mise à jour juin 2023

Politiques de remboursement

Tous les frais du Camp d'échauffement pré-saison ne sont pas remboursables et il n'y a pas de crédit ou de remboursement pour les sessions manquées.

Tous les remboursements doivent être demandés par écrit, en utilisant le formulaire de remboursement disponible sur le site web. Envoyez un courriel à hwi-registrar@hockeywestisland.org. Tous les remboursements sont soumis à des frais administratifs de 25\$. Si un avis écrit est reçu avant le début du premier match de la saison régulière de la ligue, 15% des frais d'inscription de base sont retenus. Aucun remboursement ne sera effectué pour les demandes soumises après le 1er novembre, sauf pour la division U7, où la date limite est le 1er décembre.

***POUR TOUTES LES DIVISIONS : Après le 1er septembre, les frais d'adhésion à Hockey Canada, Hockey Québec et Hockey Lac St-Louis qui ont été payés avec les frais d'inscription ne sont pas remboursables.**

Remboursements pour raisons médicales. Si un remboursement est demandé pour des raisons médicales, le joueur a droit à un remboursement de 25 % des frais d'inscription jusqu'au 15 janvier. Une lettre du médecin est requise dans les 7 jours calendaires suivant l'incident. Le joueur sera alors considéré comme "inactif" et sera retiré de la liste d'inscription (T112) par le registraire. Ce statut signifie que le joueur NE PEUT PAS jouer ou s'entraîner. Le fait de faire jouer un membre inactif entraîne la perte de tous les matchs. Le(s) joueur(s) inactif(s) participant ne sera(ont) couvert(s) par aucune assurance, puisqu'il(s) n'est(ne sont) pas dûment enregistré(s).

Conformément à la politique de remboursement de HWI, nous n'émettons normalement aucun chèque avant le 1er décembre.

Politique d'annulation en cas d'annulation de la saison.

Si une saison devait être annulée pour quelque raison que ce soit, les familles inscrites auraient droit à un remboursement au prorata. Cette politique d'annulation ne s'applique pas aux demandes de remboursement mentionnées ci-dessus. Cette politique vise à assurer l'équité et la transparence pour toutes les familles inscrites dans l'éventualité où une saison serait annulée en raison d'un imprévu ou d'une perturbation majeure (IE : Covid-19). Les remboursements exacts dépendront de circonstances particulières et seront déterminés par les lignes directrices établies par Hockey Canada, Hockey Québec, Hockey Lac St Louis ou Hockey West Island (ou toute combinaison des associations susmentionnées).

Nous vous remercions,

Hockey West Island